

Gestion des cas Covid-19 au collège

Définitions :

Cas confirmé : Personne ayant un test RT-PCR positif, signifiant que cette personne a la Covid.

Cas contact : personne ayant été en présence d'un cas confirmé sans masque et sans geste barrière.

Cas possible : personne présentant les symptômes de la Covid. (fièvre ($T > 38^{\circ}\text{C}$), fatigue intense, maux de tête, courbatures, perte goût/odorat, sensation de froid, toux, éternuement).

Gestion des cas au collège :

Cas confirmé : La personne reste isolée 7 jours au domicile, si plus de symptôme elle peut revenir au collège. Sinon reste 48h de plus jusqu'à disparition des symptômes.
Le chef d'établissement transmet à l'ARS la liste des cas contact au collège (personnes ayant mangé au self à la même table 48h avant éviction, contact sans respect des gestes barrière).

Cas contact : Si présent au collège → éviction selon protocole.
Si le cas est au domicile, isolement 7 jours avant réalisation d'un test PCR. Retour au collège si test négatif (résultat du test ou attestation sur l'honneur des parents).

Cas possible : Éviction (selon protocole) ou reste au domicile.
Retour au collège si avis favorable du médecin traitant ou isolement de 7 jours sans symptômes,
Présentation de l'attestation.

Lorsque qu'un cas est recensé au collège :

- Remplir la fiche de suivi.
- Informer la famille qu'un avis du médecin traitant est préalable au retour de l'élève.
- Transmettre l'attestation sur l'honneur à la famille (remise en main propre ou pronote).
- L'élève ne pourra reprendre les cours qu'après avoir remis l'attestation signée.